

# REGLEMENT DU RAID ISAE 2019

RAID ISAE

les 18 et 19 mai 2019

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Organisation</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Conditions générales</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Descriptif des épreuves du RAID ISAE 2019</b>	<b>6</b>
3.1	Parcours Commando . . . . .	7
3.2	Parcours Aventure . . . . .	7
3.3	Parcours Découverte . . . . .	7
3.4	Course d'orientation . . . . .	8
3.5	Épreuves surprises . . . . .	8
3.5.1	Tir à l'arc . . . . .	8
3.5.2	Race . . . . .	8
<b>4</b>	<b>Équipes</b>	<b>9</b>
4.1	Généralités . . . . .	9
4.2	Cas des participants mineurs . . . . .	9
4.3	Attestation d'aptitude sportive . . . . .	10
4.4	Assurances . . . . .	10
4.5	Attestation de nage en eau vive . . . . .	10
4.6	Identification . . . . .	10
<b>5</b>	<b>Assistance et sécurité</b>	<b>11</b>
5.1	Assistance médicale . . . . .	11
5.2	Localisation et matérialisation des aires d'assistance . . . . .	11
5.3	Vols . . . . .	11
5.4	Assistance extérieure . . . . .	11
5.5	Sécurité . . . . .	11
<b>6</b>	<b>Déroulement de l'épreuve</b>	<b>12</b>
6.1	Détail des épreuves . . . . .	12
6.2	Temps de course . . . . .	12
6.3	Briefings . . . . .	12
6.4	Départs . . . . .	12
6.5	Contrôles de passage (CP) . . . . .	13
6.6	Itinéraire . . . . .	13
6.7	Respect des lieux traversés . . . . .	13
<b>7</b>	<b>Chronométrage et Classements</b>	<b>14</b>
7.1	Chronométrage . . . . .	14
7.2	Classement . . . . .	14
7.3	Remise des prix . . . . .	14
7.4	Réclamations . . . . .	14
<b>8</b>	<b>Équipement</b>	<b>15</b>
8.1	Matériel obligatoire . . . . .	15
8.2	Matériel conseillé . . . . .	15
8.3	Matériel interdit et restrictions . . . . .	15
8.4	Matériel pour l'épreuve de canoë . . . . .	15
8.5	Matériel fourni par l'organisation . . . . .	16

<b>9</b>	<b>Annulation d'engagement</b>	<b>17</b>
<b>10</b>	<b>Pénalités et abandons</b>	<b>18</b>
10.1	Pénalités encourues . . . . .	18
10.2	Abandon . . . . .	18
<b>11</b>	<b>Promotion et Médias</b>	<b>19</b>
11.1	Publicité . . . . .	19
11.2	Médias . . . . .	19
<b>12</b>	<b>Droits d'engagement - Inscription</b>	<b>20</b>
12.1	Dossier d'inscription . . . . .	20
12.2	Droits d'engagement . . . . .	20

# Article 1

## Organisation

**Edition :** 12 ème édition

**Nom du RAID :** RAID ISAE

**Thème de l'édition :** Entre coteaux et Ariège

**Dates :** 18 et 19 mai 2019

**Localisation générale :** Venerque, Haute-Garonne (31)

**Origine :** ISAE-SUPAERO, Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace, Toulouse

**Description :** Défi sportif d'endurance en étapes et par équipe de 2, sur un des 3 parcours suivants :

**Parcours Découverte :** dimanche

**Parcours Aventure :** dimanche

**Parcours Commando :** samedi et dimanche

**Matériel :** Les concurrents doivent être en possession de l'équipement obligatoire listé dans l'article 8.1 pour participer.

## Article 2

# Conditions générales

Le Raid ISAE se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées. Ce règlement pourra être modifié par les membres de l'association organisatrice. Les équipes inscrites en seront informées le cas échéant.

Les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription. Ils acceptent l'exploitation par l'organisateur, l'association « Raid ISAE », des images, photos et vidéos faites durant la manifestation. Ils affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel, telles qu'elles sont proposées dans le cadre d'une épreuve du Raid ISAE 2019.

## Article 3

# Descriptif des épreuves du RAID ISAE 2019

Trois parcours sont proposés aux participants lors du RAID ISAE 2019. Le parcours Commando sur deux jours, le parcours Aventure sur 1 jour (le Dimanche 19 mai) et le parcours Découverte sur 1 jour (le Dimanche 19 mai).

Les parcours sont constitués de différentes épreuves, décrite dans la suite de ce document. Les participants doivent terminer les épreuves dans le temps imparti, fixé par les portes horaires. Au delà de ces portes horaires, la sécurité des participants n'est plus assurée par l'organisation et les participants passent sous leur propre responsabilité.

Les participants devront choisir le parcours qui leur semble le plus adapté à leur niveau. Toutefois, si l'organisation estime que l'équipe n'a pas le niveau requis pour réaliser le parcours choisi en toute sécurité et/ou dans le temps imparti, elle se réserve le droit de modifier le parcours sur lequel l'équipe participe.

Des signaleurs seront postés aux endroits que l'organisation aura jugé dangereux, définis en accord avec la gendarmerie ou la police (ie. traversées de route à forte circulation).

Des secouristes en poste au PC-Course assureront la sécurité de l'événement (cf Article 5.1).

La sécurité de l'épreuve de canoë sera assurée par le club *Venerque Eaux Vives*. Le parcours, d'un niveau de classe I avec des passages de classe II, aura été reconnu au préalable par une personne compétente. Dans le cas où aucun passage difficile n'aura été identifié, il n'y aura pas nécessairement de personne qualifiée pour assurer la sécurité des participants.

Pour rappel, bien que les épreuves aient été conçues pour éviter de dépasser ces limites, les durées d'épreuves ne doivent pas dépasser :

Âge	Durée maximale d'effort
12 et 13 ans	< 5h
14 et 15 ans	< 5h
16 et 17 ans	< 7h
> 18 ans	-

*Les distances et informations données ci-dessous le sont à titre indicatif. L'association se réserve le droit de modifier, supprimer, ou de rajouter une ou plusieurs épreuves, notamment en cas de problèmes météorologiques. Les participants en seront informés le cas échéant.*

### 3.1 Parcours Commando

Le parcours Commando est le parcours le plus difficile du RAID ISAE 2019. Il se déroule sur deux jours, et totalise une distance d'environ 150km. Il est ouvert aux personnes de plus de 18 ans seulement.

Les épreuves de VTT nécessitent un niveau technique avancé. Les épreuves de trail nécessitent elles aussi un niveau avancé. En revanche, les épreuves de course d'orientation sont d'un niveau simple et ne nécessitent pas un entraînement particulier. L'épreuve de canoë est elle aussi simple, le participant devra être en capacité de nager et s'immerger (cf Article 4.4).

Type d'épreuve	Distance	Dénivelé positif	Portes horaires *
Epreuves du Samedi			
Trail 1	5km	100m	30 min
Canoë	4km	-	1h30
VTT 1	15km	350m	2h30
Run and Bike	18km	400m	4h15
VTT 2	27km	600m	6h30
Epreuves du Dimanche			
VTT 3	39km	1000m	2h30
Course d'orientation	-		3h15
VTT 4	26km	600m	6h
Trail 2	10km	100m	7h10
Épreuves surprises	-		-

### 3.2 Parcours Aventure

Le parcours Aventure est le parcours de niveau intermédiaire du RAID ISAE 2019. Il se déroule sur un seul jour (le Dimanche 19 mai), sur une distance de 50km environ. Il est ouvert aux personnes de plus de 16 ans seulement.

Les épreuves de VTT nécessitent un entraînement régulier de cette pratique sportive. En revanche, les épreuves de trail, de canoë et de course d'orientation sont d'un niveau simple et ne nécessitent pas un entraînement particulier.

Type d'épreuve	Distance	Dénivelé positif	Portes horaires *
Trail 1	5km	100m	30min
Canoë	4km	-	1h30
VTT 1	14km	360m	2h40
Course d'orientation	-		3h30
VTT 2	26km	550m	5h30
Épreuves surprises	-		-

### 3.3 Parcours Découverte

Le parcours Découverte est le parcours pour débutant du RAID ISAE 2019. Il se déroule sur un seul jour (le Dimanche 19 mai), sur une distance de 30km environ. Il est ouvert aux personnes de plus de 12 ans seulement.

Les épreuves de VTT nécessitent de savoir faire du vélo sur des chemins. Les épreuves de trail et de canoë sont d'un niveau simple et ne nécessitent pas un entraînement particulier.

Type d'épreuve	Distance	Dénivelé positif	Portes horaires *
Trail 1	5km	100m	1h
Canoë	4km	-	1h15
VTT 1	20km	400m	3h20
Épreuves surprises	-		-

*\*Les portes horaires sont données en temps depuis le départ.*

## 3.4 Course d'orientation

La course d'orientation sera accessible aux participants des parcours Commando et Aventure. Les participants devront déposer leurs vélos aux emplacements prévus à cet effet par l'organisation.

Il s'agit de points placés sur une carte auxquels l'équipe devra se rendre, dans l'ordre qu'elle jugera le plus approprié. Le parcours d'orientation se caractérise d'un point de départ qui sera également le point d'arrivée où se trouveront des membres du Staff.

A chaque point sera associé un poste de contrôle, placé à mi-hauteur et signalé par des balises. L'équipe devra pointer grâce à son doigt électronique. Elle est seule responsable de la bonne validation du point.

Les participants seront en possession d'une carte IGN, sur laquelle seront matérialisés ces différents points par des cercles rouges, et grâce à laquelle ils devront se repérer.

Certaines zones peuvent être interdites d'accès. Dans ce cas, elles seront signalées sur la carte et précisées lors du briefing.

## 3.5 Épreuves surprises

Les différents parcours proposés se termineront par deux épreuves surprises. Ce seront des épreuves facultatives permettant d'obtenir une réduction du temps global en fonction de la performance réalisée.

Elles pourront être effectuées dans l'ordre voulu, et en fonction des disponibilités des stands.

### 3.5.1 Tir à l'arc

L'épreuve de tir à l'arc sera située au niveau de la plaine sportive Simon SIÉ, lieu adapté à la pratique du sport en toute sécurité.

Elle sera encadrée par des membres de l'association *Les archers de la Hyse*.

Il est demandé aux participants de respecter strictement les consignes des encadrants.

Le matériel sera fourni par l'organisation. Il est demandé aux participants de prendre soin de ce matériel. En cas de détérioration, l'organisation se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution de l'équipe.

### 3.5.2 Race

L'épreuve de Race est un parcours à vélo chronométré, sur un terrain à bosses avec virages relevés.

Il est demandé aux participants de respecter strictement les consignes des encadrants. Il est demandé aux participants de ne pas prendre des risques inutiles en cherchant à faire le meilleur temps, au détriment de leur propre sécurité. Sur signal des organisateurs, la course pourra être amenée à être arrêtée en cas de danger imminent.

Un matériel spécifique pourra être fourni par l'organisation. Il est demandé aux participants de prendre soin de ce matériel. En cas de détérioration, l'organisation se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution de l'équipe.



# Article 4

## Équipes

### 4.1 Généralités

**Composition :** 2 personnes dont au moins une est majeure

**Limite d'âge :** chaque parcours possède une limite d'âge spécifique

**Commando :** 18 ans

**Aventure :** 12 ans

**Découverte :** 12 ans

**Catégories :** hommes, femmes ou mixte

**Challenge RAID Occitanie :** les équipes peuvent s'inscrire dans n'importe lequel des parcours

**Chef d'équipe :** personne responsable d'équipe, de sa constitution et des relations organisation/équipe

**Organisation interne :** Des points de ravitaillement seront disposés le long des parcours. Il est cependant fortement recommandé aux concurrents de se munir de provisions personnelles (poches d'eau, barres de céréales).

**Briefing :** Avant chaque départ, l'association Raid ISAE effectuera un briefing de la journée à venir. Elle y expliquera notamment la conduite à tenir aux jonctions et aux croisements de voies ouvertes à la circulation. La présence du chef d'équipe y est obligatoire. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la disqualification de l'équipe.

**Remise des dossards :** les dossards seront remis aux chefs d'équipes le samedi matin ou le dimanche matin suivant l'arrivée des concurrents sur le lieu du Raid.

### 4.2 Cas des participants mineurs

Les participants mineurs doivent fournir à l'organisation une autorisation à participer remplie par leur responsable légal.

### **4.3 Attestation d'aptitude sportive**

Les concurrents doivent fournir à l'organisation une attestation de non contre-indication à la pratique du sport en compétition pour l'ensemble des épreuves du Raid ISAE (datant de moins d'un an à compter du 18 mai 2019 inclus). Les licences triathlon sont acceptées.

Les certificats médicaux doivent faire figurer une des non contre indications suivantes :

- Raid multisports en compétition
- Trail (ou course à pieds) et VTT (ou vélo)
- Tous les sports en compétition

L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Par ailleurs, l'inscription d'un concurrent n'ayant pas présenté cette attestation ne sera pas validée jusqu'à présentation des documents.

### **4.4 Assurances**

Les concurrents doivent être en possession d'une couverture de responsabilité civile, garantissant les risques inhérents à leur participation aux épreuves du Raid ISAE. De plus, les concurrents sont invités à souscrire à une assurance individuelle accident.

L'association Raid ISAE décline de ce fait toute responsabilité en cas de non respect de cette obligation.

### **4.5 Attestation de nage en eau vive**

Les concurrents majeurs doivent fournir à l'organisation un certificat d'une autorité califiée ou une attestation sur l'honneur de savoir nager et s'immerger

Les concurrents mineurs doivent fournir à l'organisation un certificat d'une autorité califiée ou une attestation sur l'honneur du responsable légal.

### **4.6 Identification**

Les concurrents doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course, l'organisation se réservant le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.

## Article 5

# Assistance et sécurité

### 5.1 Assistance médicale

Une équipe médicale composée de plusieurs secouristes de *ASMS31* est mobilisée pendant toute la durée de l'épreuve. L'équipe médicale citée ci-dessus est habilitée à mettre hors-course un concurrent qu'elle juge inapte sur le plan médical à poursuivre la manifestation sportive. De ce fait, l'ensemble du binôme est affecté par la décision de mise hors-course pour la journée durant laquelle la décision susdite a été prise. Des binômes recomposés pourront s'élancer hors-classement le dimanche matin.

### 5.2 Localisation et matérialisation des aires d'assistance

L'organisation mettra en place des postes de ravitaillements. Ils seront matérialisés de façon évidente et apparente.

### 5.3 Vols

Chaque équipe est entièrement responsable de son matériel.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis sur le matériel.

### 5.4 Assistance extérieure

Toute assistance, autre que médicale, portée à une équipe en dehors de l'aire d'assistance, entraînera la disqualification de cette équipe.

### 5.5 Sécurité

La sécurité active du Raid ISAE est assurée par :

- La direction du Raid ISAE 2019 présente sur les parcours et au PC course.
- Une équipe de signaleurs reconnaissables par un T-shirt bénévole et/ou un gilet jaune.
- Une équipe médicale composée de membres de *ASMS31*

# Article 6

## Déroulement de l'épreuve

### 6.1 Détail des épreuves

Parcours « Commando » :

**Samedi 18 mai** : Trail, Canoë, VTT, Run and Bike, Tir à l'arc

**Dimanche 19 mai** : VTT, Course d'orientation, Epreuve surprise, Trail

Parcours « Aventure » :

**Dimanche 19 mai** : Trail, Canoë, VTT, Course d'orientation, Tir à l'arc, Epreuve surprise

Parcours « Découverte » :

**Dimanche 19 mai** : Trail, Canoë, VTT, Tir à l'arc, Epreuve surprise

Ce programme peut être soumis à certaines modifications avant le début de l'événement.

### 6.2 Temps de course

Pour chaque journée, le temps de course d'une équipe sera obtenu par la différence entre l'heure de départ de la première épreuve et l'heure d'arrivée de la dernière épreuve de la journée. Une durée maximale ou un horaire limite sont fixés pour la réalisation de certains parcours. Au-delà de cette limite, l'équipe concernée se verra refuser l'accès à l'épreuve suivante et pourra être dirigée vers une autre épreuve. Une pénalité forfaitaire lui sera attribuée.

### 6.3 Briefings

Chaque matin, un briefing de présentation aura lieu 30 minutes avant le début de la journée. Cela permettra de donner aux participants les consignes et conseils pour la journée à venir. *Le chef d'équipe devra y participer cf. § IV.1.* Un exemplaire des documents utiles pour la journée sera fourni à chaque équipe et commenté lors de ce briefing.

### 6.4 Départs

L'organisation se réserve le choix parmi différentes formules :

- départ groupé
- départ par équipe
- départ en chasse (inverse du classement)
- départ par tirage au sort

Le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas le dossard fourni par l'organisation. Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités.

## 6.5 Contrôles de passage (CP)

À chaque CP, toutes les équipes doivent se présenter au complet et groupées.

Les binômes seront suivis par une puce remise lors de l'arrivée sur le site du Raid. Le chef d'équipe sera seul responsable de cette puce et du bon pointage. À chaque CP équipés d'un lecteur de puce, il devra la présenter et la passer dans le boîtier. Ceux-ci seront visibles et le plus souvent signalés par la présence de membres du Staff.

Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage ou de perte de la puce, sauf si l'organisation est en mesure de confirmer le passage de l'équipe après analyse des feuilles des contrôleurs. Chaque CP manqué sur une section entraîne l'annulation de la section entière pour l'équipe, à l'exception des sections d'orientation pour lesquelles des pénalités seront appliquées par CP manqué.

D'autres contrôles de passage matérialisés par des balises type course d'orientation pourront être mis en place sur le parcours.

## 6.6 Itinéraire

Les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires tracés sur les cartes ou fléchés sur le terrain, sous peine de mise hors course.

Des itinéraires de secours ont été mis en place et l'itinéraire de base pourra alors être modifié vers ceux-ci pour des raisons météorologique ou d'organisation, même en cours de courses. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

Lors de certaines épreuves, les concurrents suivront un itinéraire qui leur sera indiqué sur une carte. Un fléchage sur le terrain pourra être présent de façon ponctuelle pour aider à l'orientation des concurrents mais ne substitue en aucun cas à l'itinéraire tracé sur la carte. Aucune réclamation ne pourra donc être admise concernant une éventuelle absence de marquage.

Aucune fermeture de circulation ne sera effectuée. En conséquence, sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les concurrents devront se conformer au code de la route. Ils devront redoubler de prudence lors des traversées de routes. Des signaleurs pourront être présents aux intersections. Les concurrents sont tenus de se soumettre à leurs directives.

## 6.7 Respect des lieux traversés

Par respect pour l'environnement et les espaces naturels traversés, notamment les espaces protégés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit (papiers, plastiques, emballages alimentaires...) sur le parcours et dans la nature sous peine de disqualification immédiate. Les concurrents s'engagent également à respecter la quiétude des riverains ainsi que l'environnement.

## Article 7

# Chronométrage et Classements

### 7.1 Chronométrage

Les temps sont chronométrés en heures, minutes, secondes. Le système de chronométrage utilisé est numérique et se fait grâce à la validation d'une puce sur des boîtiers prévus à cet effet au départ et à l'arrivée de l'épreuve du jour. Par ailleurs, ces puces doivent en plus être présentées à certains points de contrôles présents sur le parcours.

Le temps d'une équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe, majoré des pénalités éventuelles.

### 7.2 Classement

Trois classement généraux seront établis :

- Parcours « Commando »
- Parcours « Aventure »
- Parcours « Découverte »

En plus de ces classements, on distinguera les classements annexes suivants : podium équipe masculine, podium équipe féminine, et podium équipe mixte.

La nature de ces classements sera susceptible d'évoluer au dernier moment pour s'adapter à la nature des inscriptions.

### 7.3 Remise des prix

Attribution des récompenses aux concurrents :

- aux premiers du podium équipe masculine
- aux premières du podium équipe féminine
- aux premiers du podium équipe mixte

### 7.4 Réclamations

Seules les réclamations écrites et signées par le chef d'équipe, remises au PC Course sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le Jury de Course, seul souverain, statuera sur les réclamations.

La composition du Jury :

- le Président de l'association ou à défaut un des membres du bureau
- le Responsable du parcours ou à défaut un des membres du pôle

# Article 8

## Equipement

*Tout matériel apporté par les participants doit être conforme aux normes de sécurité CE.*

### 8.1 Matériel obligatoire

*Le port du casque de vélo répondant aux normes CE est obligatoire jugulaire fermée sur tous les parcours VTT et de Run and Bike.*

Les concurrents doivent porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible.

Une équipe se verra refuser le départ si les équipements suivants ne sont pas complets ou sont non-conformes :

**Par équipe :** une réserve d'eau, une couverture de survie, un téléphone portable chargé.

**Par équipier en course :** des chaussures fermées, un VTT et un casque VTT conforme aux normes CE pour les épreuves de VTT et de Run and Bike

### 8.2 Matériel conseillé

Il est vivement conseillé de se munir des équipements suivants :

- une boussole
- une gourde
- un porte-carte étanche
- un sifflet
- un nécessaire de réparation pour VTT
- un sac-à-dos/Camel Back
- une trousse de secours
- des lunettes de soleil
- des guêtres

### 8.3 Matériel interdit et restrictions

Les VTT à assistance électrique (VAE) sont formellement interdits, seuls les VTT musculaires sont autorisés.

Lors de l'utilisation d'un système de traction, celui-ci doit être largable à tout moment et ne doit pas être utilisé en descente.

Lors de l'épreuve de canoë, le sac à dos ne doit pas être sur le dos ou entre les jambes des participants.

### 8.4 Matériel pour l'épreuve de canoë

Pour l'épreuve de canoë, l'association *Venerque Eaux Vives* fournit à chaque équipe un bateau équipé et aménagé pour flotter même plein d'eau, répondant aux normes CE.

Elle fournit également à chaque participant des gilets de sauvetages, dont la flotabilité est renforcée et correspond à la norme 12402-4, qui devront être portés pendant toute la durée de l'épreuve.

Le port du casque et de chaussures fermées est obligatoire durant la descente en canoë. Les casques de vélo sont acceptés.

## 8.5 Matériel fourni par l'organisation

L'organisation fournit aux participants pour l'orientation un road-book ainsi que des cartes. De plus, elle fournit à chaque participant un dossards et une puce par équipe.



## Article 9

# Annulation d'engagement

Les annulations d'engagement doivent être exprimées à l'organisation.

Les frais d'inscriptions seront remboursés si les équipes ou les participants déclarés forfaits trouvent des remplaçants.

En cas de force majeure ou de justificatif excusant leur abandon, l'équipe organisatrice est la seule juge pour un remboursement exceptionnel.

# Article 10

## Pénalités et abandons

### 10.1 Pénalités encourues

**Dossard non-visible** : 15 minutes

**Passage non-groupé aux contrôles de passage** : 30 minutes

**Perte de dossard** : 30 minutes

**Casque VTT manquant** : mise hors-course

**Utilisation d'un VAE** : mise hors-course

**Gilet de sauvetage manquant** : mise hors-course

**Perte du carton de pointage** : cf. Art 6.5

**Abandon de détritrus** : mise hors course (cf. Art 6.7)

**Non-respect des consignes de sécurité** : mise hors-course

**Assistance portée à l'équipe en dehors de l'aire d'assistance autorisée** : mise hors-course

**Infraction sur l'identité** : mise hors-course

**Monter à plusieurs sur le vélo lors du Run and Bike** : mise hors-course

### 10.2 Abandon

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, disqualifie l'équipe. *Il doit être signalé au plus vite à l'organisation.*

Tout concurrent abandonnant ne devra pas rester seul : l'équipier doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours. Le non-respect de cette clause qui impliquerait la non-assistance à personne en danger et/ou entraînerait des recherches inutiles, est sanctionné par le refus d'engagement de l'équipe sur une autre édition de la course.

# Article 11

## Promotion et Médias

### 11.1 Publicité

Chaque concurrent s'engage à porter visiblement le dossard sur lequel figure le numéro de l'équipe et les partenaires officiels du Raid.

### 11.2 Médias

Les compétiteurs acceptent la diffusion et la publication de tout document photo, vidéo ou audio réalisé durant le Raid ISAE.

# Article 12

## Droits d'engagement - Inscription

### 12.1 Dossier d'inscription

Chaque concurrent doit s'inscrire sur le site web de l'association (<http://RaidISAE.fr>) rubrique inscription. Son inscription ne sera considérée comme complète que lorsque l'équipe aura fournie à l'organisation :

- Toutes les informations marquées comme obligatoires
- Autorisation parentale pour les participants mineurs (cf Art 4.2)
- Certificat médical conforme (cf Art 4.3)
- Attestation de nage conforme (cf Art 4.5)
- Le paiement de son inscription
- Les chèques de cautions relatifs aux éléments de son inscription.

Les documents cités ci-dessus sont à transmettre impérativement avant le 16 mai 2019 (date du site web faisant foi).

Une fois les informations renseignées et les certificats envoyées, le participant s'engage à payer son inscription, en ligne par le biais de la billetterie BilletWeb, ou le jour de l'événement par chèque. Il s'engage également à fournir le jour J un chèque de caution d'un montant de 50 euros pour le doigt électronique, et un chèque de caution d'un montant de 400 euros dans le cas où il demanderait à louer un vélo.

Tout dossier d'inscription non complet ne sera pas pris en compte et le binôme peut ainsi perdre sa place au profit de dossiers complets. En rappelant que le nombre d'inscrits est limité pour les 3 parcours.

### 12.2 Droits d'engagement

Des frais d'inscription seront nécessaires à la participation.

En cas de désistement d'un des deux équipiers, les dispositions de l'article 9 s'appliquent.

En cas d'annulation du Raid, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés.